

ORCOM SOGEC
Société à responsabilité limitée au capital de 291 100 euros
Siège social : 359 Boulevard des Technologies 54715 LUDRES CEDEX
RCS NANCY 766 800 379

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 27 janvier,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Michel MARTIN, demeurant 12, rue Saint Marc à ORLÉANS (45000),

Gérant de la Société **ORCOM SOGEC**, Société à responsabilité limitée au capital de 291 100,00 euros, divisé en 11 644 parts sociales, rappelle que :

- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 janvier 2025, la collectivité des associés a pris acte du projet de la Société ORCOM de céder la pleine propriété :
 - o D'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société à Madame Sibbel DALAS ;
 - o D'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société à Madame Livia MATTEONI ;

et a agréé ces dernières en qualité de nouvelles associées ;

- Ladite collectivité a décidé comme conséquence de ces autorisations et sous réserve de la réalisation de ces cessions que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification de chaque acte ou du jour du dépôt d'un original de chaque acte de cession au siège social ;
- Suivant acte sous seing privé en date du 27 janvier 2025, la Société ORCOM a cédé à Madame Sibbel DALAS, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant nominal de 25,00 euros lui appartenant dans la Société ;
- Suivant acte sous seing privé en date du 27 janvier 2025, la Société ORCOM a cédé à Madame Livia MATTEONI, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant nominal de 25,00 euros lui appartenant dans la Société ;

Un original de chaque acte de cession a été déposé au siège social le 27 janvier 2025 contre remise par la gérance d'une attestation de ces dépôts ;

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 27 janvier 2025, jour du dépôt de chaque acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

